

**Compte rendu
de la réunion du Bureau communautaire
du mardi 21 mars 2017**

Le mardi 21 mars 2017, s'est réuni à 19 heures 30, dans la salle Jean Germain de Tour(s)plus, le Bureau communautaire, dûment convoqué par Philippe BRIAND, Président de la Communauté Urbaine, le mercredi 15 mars 2017.

Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres en exercice : 22

Etaient présents:

Philippe BRIAND, Serge BABARY, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Philippe CLEMOT, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC.

Absent(s) excusé(s) :

Patrick DELETANG a donné pouvoir à Philippe CLEMOT.

B 17/03/01–FINANCES - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE TOUR(S)PLUS ET LA COMMUNE DE TOURS - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE.

Rapporteur : Monsieur GATARD, Vice-président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes permanent entre la Communauté urbaine Tour(s)plus et la commune de Tours pour les domaines suivants :

Fournitures :

- Fournitures administratives courantes (ex : papier, enveloppes...),
- Fournitures spécialisées (ex : peinture, fournitures et matériel pour espaces verts...),
- Matériel, équipement et outillage

Services :

- Prestations de location,
- Prestations pour l'organisation des événements et des réceptions (ex : prestations de traiteurs...),
- Contrôles et diagnostics techniques divers
- Prestations de maintenance (équipements techniques, bâtiment...)
- Prestations de services nécessaires à la réalisation de travaux (études, missions de coordination SPS...)

Travaux et assimilés :

- Travaux d'entretien
- Opérations de travaux

- **ACCEPTE** que le coordonnateur soit désigné, en annexe de la convention, pour chaque consultation,
- **ADOpte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- **PRECISE** que l'examen des offres et le choix du titulaire du marché seront effectués selon les cas, par la commission d'appel d'offres du coordonnateur s'agissant des procédures formalisées, et par le coordonnateur s'agissant des procédures adaptées au sens de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président à signer ladite convention ainsi que tout ainsi que tout acte afférent à ladite convention.

Vote à l'unanimité

B 17/03/02–RESSOURCES HUMAINES - PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS DU VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX MOBILITES DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'INTERET GENERAL : TRANSPORTS EN COMMUN EN SITE PROPRE.

Rapporteur : Monsieur CHAS, Vice-président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le mandat spécial confié à Monsieur Frédéric AUGIS pour ses déplacements dans le cadre des études relatives aux projets de transport en commun en site propre ;
- **INDIQUE** que les frais induits pour les déplacements de Monsieur Frédéric AUGIS sont pris en charge par la Communauté Urbaine Tour(s)plus ;
- **PRECISE** que les crédits relatifs à ces frais sont prévus au budget 2017.

Vote à l'unanimité

B 17/03/03–RESSOURCES HUMAINES - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE AVEC LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES.

Rapporteur : Monsieur CHAS, Vice-président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la conclusion de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Communauté urbaine Tour(s)plus et le Comité des œuvres sociales,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires figurent au budget principal et aux budgets annexes de l'année d'exercice,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer cet avenant ainsi que tous actes ou documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/03/04—DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RESEAU ENTREPRENDRE VAL DE LOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT.

Rapporteur : Monsieur BABARY, Vice-président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Réseau Entreprendre Val de Loire,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou le Vice-président délégué à signer la dite convention ainsi que tout acte pris en exécution de la présente délibération,
- **DIT** qu'un exemplaire de la convention sera annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/03/05—HABITAT - ADOPTION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS.

Rapporteur : Monsieur GATARD, Vice-président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs de Tour(s)plus pour la période 2017-2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer toute pièce se rapportant à la présente décision.

Vote à l'unanimité

B 17/03/06—HABITAT - FINANCEMENT DE 17 LOGEMENTS PLUS (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - COUR LINE PORCHER - SAINT PIERRE DES CORPS - PROGRAMMATION 2016 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS - PLUS FONCIER) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 1.824.202,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.

Rapporteur : Monsieur GATARD, Vice-président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

Article 1 : Accord du garant

La Communauté urbaine Tour(s)plus accorde sa garantie, à hauteur de 50 % soit 912.101,00 € à Val Touraine Habitat O.P.H. pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.824.202,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 60329 constitué de 2 lignes du Prêt.

- Prêt PLUS : 1.156.942,00 €
- Prêt PLUS FONCIER : 667.260,00 €

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

PLUS – 5178166

- montant du prêt : 1.156.942,00 €
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

PLUS FONCIER - 5178165

- montant du prêt : 667.260,00 €
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- échéances : annuelles
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 17 logements sociaux dits « Cour Line Porcher » situés à Saint Pierre des Corps (37700).

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de la Communauté urbaine Tour(s)plus est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Val Touraine Habitat O.P.H. dont il ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

La Communauté urbaine Tour(s)plus s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4 : Appel de ressources

La Communauté urbaine Tour(s)plus s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Droit de réservation

La Communauté urbaine Tour(s)plus délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Saint Pierre des Corps et ce, dans la limite des 20 % réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

M. Philippe Briand, Président de la Communauté urbaine Tour(s)plus ou Monsieur le Vice-président délégué à l'habitat sont autorisés au nom de la Communauté urbaine à intervenir au contrat de prêt.

Vote à l'unanimité

B 17/03/07-ENVIRONNEMENT - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE POUR L'ACCES DES HABITANTS DE MONTS ET D'ARTANNES-SUR-INDRE A LA NOUVELLE DECHETERIE DE JOUE-LES-TOURS.

Rapporteur : Monsieur GALLIOT, Vice-président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou Monsieur Le Vice-Président délégué à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération et notamment la convention avec la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre pour l'accès des habitants de Monts et d'Artannes-sur-Indre à la nouvelle déchèterie de Joué-Lès-Tours située au 5 rue de Prony.

Vote à l'unanimité

B 17/03/08-ENVIRONNEMENT - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DU POLYSTYRENE ISSU DES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES.

Rapporteur : Monsieur GALLIOT, Vice-président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les dispositions de la convention pour la collecte et le recyclage du polystyrène issu des déchèteries avec la société POITOU POLYSTYRENE,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer la convention valable 2 ans et éventuellement reconductible en fonction des résultats de l'opération.

Vote à l'unanimité

B 17/03/09–EAU - ASSAINISSEMENT - AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES, DE TRANCHEES TECHNIQUES ET DE POSE DE FOURREAUX DIVERS RUE DES BASSES RIVIERES SUR LA COMMUNE DE ROCHECORBON.

Rapporteur : Monsieur RITOURET, Vice-président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant modifiant la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'opération des Basses Rivières sur la commune de Rochecorbon,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/03/10–EAU - ASSAINISSEMENT - CONVENTION TRIPARTITE CONCERNANT LA REALISATION ET LA REMISE A LA COMMUNAUTE URBAINE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES REALISES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT LES VIGNES II SUR LA COMMUNE DE LUYNES.

Rapporteur : Monsieur RITOURET, Vice-président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention conclue entre l'aménageur FONCIER D'AMENAGEMENT – LOTIR 37, la commune de Luynes et la Communauté urbaine Tour(s)plus, relative aux modalités d'exécution et de remise à cette dernière des ouvrages d'assainissement eaux usées réalisées dans le cadre de l'aménagement du lotissement Les Vignes II, sur les parcelles cadastrées section AV n° 124 partie et AV n° 139 pour la réalisation de 15 lots à bâtir sur la commune de Luynes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer ladite convention ainsi que tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/03/11–EAU - ASSAINISSEMENT - CONVENTION TRIPARTITE CONCERNANT LA REALISATION ET LA REMISE A LA COMMUNAUTE URBAINE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES REALISES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT RUES SIMON VAUQUIER ET DES SABLONS SUR LA COMMUNE DE LA RICHE.

Rapporteur : Monsieur RITOURET, Vice-président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention conclue entre l'OPH Val Touraine Habitat, la commune de La Riche et la Communauté urbaine Tour(s)plus, relative aux modalités d'exécution et de remise à cette dernière des ouvrages d'assainissement eaux usées réalisées dans le cadre de l'aménagement du lotissement situé à hauteur de la rue Simon Vauquier, sur les parcelles cadastrées Section AN n°413, 610 (pour partie), 667 et 669 sises lieu-dit Sainte-Anne, rue Simon Vauquier et rue des Sablons sur la commune de La Riche;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer ladite convention ainsi que tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

Le Directeur Général des Services,



Frédéric BAUDIN-CULLIERE